

# LE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER À LA LUMIÈRE DES DROITS FONDAMENTAUX

Colloque organisé par M<sup>me</sup> le Professeur Anne-Blandine Caire et M. Anthony Maymont

## L'intégration des droits fondamentaux en droit bancaire et financier

- La caractérisation des droits fondamentaux en droit bancaire et financier
- La protection des données bancaires au prisme des droits fondamentaux

## L'adaptation du droit bancaire et financier aux droits fondamentaux

- La gestion bancaire confrontée aux droits fondamentaux
- La protection des parties confortée par les droits fondamentaux

vendredi  
**16 MARS**  
2018

**Amphithéâtre Trudaine**

**École de Droit de l'Université Clermont Auvergne**

**41, boulevard François Mitterrand – Clermont-Ferrand**



Contact :  
Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)  
École de Droit / Université Clermont Auvergne  
41, boulevard François Mitterrand – CS 20054  
63002 Clermont-Ferrand Cedex 1  
[cmh@uca.fr](mailto:cmh@uca.fr)

Sous la présidence d'Anne-Blandine Caire, Professeur à l'Université Clermont Auvergne

**8h45** : Accueil des participants

**9h-9h15** : Allocution d'ouverture

Christine Bertrand, Doyen de l'École de Droit, Université Clermont Auvergne

*Propos introductifs*

*Anne-Blandine Caire, Professeur à l'Université Clermont Auvergne*

*Anthony Maymont, Maître de conférences à l'Université Clermont Auvergne*

## PARTIE I

# L'intégration des droits fondamentaux en droit bancaire et financier

## I/ La caractérisation des droits fondamentaux en droit bancaire et financier

**9h15 – 9h45** La prééminence des droits fondamentaux en droit bancaire et financier - Aperçu général sur la **fundamentalisation du droit**  
Ludovic Benezech, Doctorant à l'Université Clermont Auvergne

**9h45-10h15** La liberté contractuelle du banquier : un droit fondamental ?  
Anthony Maymont, Maître de conférences à l'Université Clermont Auvergne

**10h15-10h45** Débat et pause

## II - La protection des données bancaires au prisme des droits fondamentaux

**10h45-11h15** Le secret bancaire face au droit de la preuve  
Jérôme Lasserre Capdeville, Maître de conférences HDR à l'Université de Strasbourg

**11h15-11h45** L'accès aux données bancaires au regard du respect de la vie privée  
Thierry Bonneau, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

**11h45-12h** Débat et pause

## PARTIE II

# L'adaptation du droit bancaire et financier aux droits fondamentaux

## I - La gestion bancaire confrontée aux droits fondamentaux

**13h45-14h15** La gestion des comptes bancaires à l'aune de la protection du droit de propriété  
Jean-François Riffard, Professeur à l'Université Clermont Auvergne

**14h15-14h45** L'octroi de crédit à l'épreuve du respect des droits fondamentaux  
Sandie Lacroix-De Sousa, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

**14h45-15h** Débat et pause

## II - La protection des parties confortée par les droits fondamentaux

**15h-15h30** Le pouvoir d'enquête de l'AMF face à la protection des droits fondamentaux  
Régis Vabres, Professeur à l'Université de Bourgogne

**15h30-16h** L'alerte professionnelle au sein des établissements de crédit face au droit à la liberté d'expression  
Marie Nicolas-Gréciano, Maître de conférences à l'Université Clermont Auvergne

**16h-16h30** Débat